



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Le CIAS Grand Lac lance un appel à candidatures pour renouveler son Conseil d'Administration

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Grand lac communauté d'agglomération engage le renouvellement de son Conseil d'Administration, à la suite des élections municipales et intercommunales.

A ce titre, il lance un appel à candidatures afin de désigner de nouveaux membres nommés, conformément aux articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'action sociale et des familles.

Le CIAS Grand Lac couvre les missions liées à la résidence de personnes âgées médicalisées ou non médicalisées, pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées les service d'aide à domicile, les services de soins infirmiers à domicile, les services de portage de repas au domicile et les services de téléassistance ainsi que la coordination des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

La composition du CIAS Grand Lac est de 15 membres (dont le Président) comprenant :

- 7 membres élus par la Communauté d'agglomération Grand Lac
- 7 membres nommés parmi les acteurs engagés dans la prévention, l'animation ou le développement social sur le territoire.

Les associations suivantes sont invitées à présenter une liste de candidats :

- Associations œuvrant dans l'insertion ou la lutte contre les exclusions,
- Associations de retraités ou de personnes âgées,
- Associations de personnes en situation de handicap,
- Associations familiales, dont les représentants sont désignés sur proposition de l'UDAF.

Dépôt des candidatures :

Chaque association doit transmettre une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité justifiée. Les dossiers devront comporter :

- L'identité des candidats,
- Leurs coordonnées postales, téléphoniques et mail,



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

- Leur fonction,
- Les statuts certifiés de l'association.

Les associations œuvrant dans un même champ d'intervention peuvent également proposer une liste commune.

Pour être recevable, les candidats ne peuvent pas être un fournisseur de biens ou de services CIAS.

Modalités et date limite de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être adressées au Président du CIAS Grand Lac :

- Par courrier recommandé avec accusé réception (CIAS GRAND LAC - 1500 boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS),
- Ou, déposées directement à l'accueil de la communauté d'agglomération.

La date limite de réception est fixée au 11 mai 2026 à 12h00.

Publication de l'avis :

- Au siège de la communauté d'agglomération de Grand Lac et du CIAS,
- Dans les mairies des communes membres,
- Et, publié sur le site internet de la communauté d'agglomération Grand Lac.

Il fera également l'objet d'une diffusion dans la presse locale.

Pour toute information complémentaire :

Madame Marie RENAUD, directrice du CIAS Grand Lac

Contact : m.renaud@cias-grandlac.fr